

## MARANGE, VILLAGE VITICOLE

Le village de Marange, en son emplacement actuel au pied d'une église dédiée à Saint Clément, existe au moins depuis le 10<sup>e</sup> siècle ; mais sa création est probablement bien plus ancienne, liée à l'implantation du vignoble sur ces coteaux particulièrement bien orientés. C'est d'ailleurs ce vignoble qui explique la présence sur le site de plusieurs hameaux, pas tous contemporains les uns des autres, parmi lesquels Narpange, Crémelange, la cour de But et, un peu plus loin, le moulin de Jailly et le moulin de Ternel.

Il explique encore les implantations monastiques nombreuses, en particulier Mouzon en Ardenne, Freistroff et Hesse ; mais aussi Saint-Rémy de Lunéville, Justemont, Saint-Pierremont, Saint-Hubert en Ardenne, Sainte Glossinde de Metz, et même les Templiers ; ce vignoble explique enfin l'intérêt des seigneurs laïcs, pour la plupart bourgeois de Metz : ils sont douze coseigneurs à s'en partager les revenus en 1445 ! La vigne va rester l'activité principale jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle.



*L'abbaye de Freistroff fut dotée dès sa fondation en 1130 de terres à Marange, avec les dépendances « tant en hommes que femmes, en bois, champs, vignes, prés, terres (...) » Le moulin de Ternel lui appartenait aussi (photo 2014).*

loffoif li fils signoz Jostoir aviet li air de l'air en plain por tait si mouz  
 dit vint conservant a hobbignou lou fil signoz alexandre de sus lou gni depart a filz la gneur  
 vil fillipe tigneur. Et .lx. p. d'ayt. sur la gaison thrale lou corretier z sur cru ki apant ki s'et ou cha  
 apant ki s'et aquartil. Et .xv. p. d'ayt. sur la gaison hawian la femme euretcol z sur cru ki apant ki  
 cy .d. Et burtemas brochas doit sur la gaison ki s'et lou sauxier ki s'et auter broudal z wa  
 li teneur doit sur la gaison z sur cru ki apant ki s'et en chapourru au coster lostril boillo lou u  
 Et Guinus hayant la gneur doit sur la gaison ki s'et Willemuy andru z sur cru ki apant ki s'et  
 au coster chiele de la bar. z .vii. p. d'ayt. sur la gaison chiele lou comyrier z sur cru ki apant ki s'et  
 it z sur cru ki apant ki s'et en chapourru au coster lostril Goidelo de Guineville. Et .vi. p. d'ayt  
 z sur cru ki apant ki s'et au coster lostril la femme Guizout. Et .xviii. d. Et ollivier doit sur la gais  
 ki s'et Symonni sans huber z sur cru ki apant ki s'et en chapourru au coster la gaison la fi  
 ue au coster lostril olivier. z .xviii. d. Et burtemas brochas doit sur la gaison z sur cru ki apant ki  
 au coster lostril bertelo. z .xviii. d. Et karias doctre amcor doit sur la gaison ki s'et la sur lou sa  
 z s'et en chapourru au coster lostril lobbiat charrie. Et .iiij. p. d'ayt. Et Goideloz de Guineville  
 u ki apant ki s'et en chapourru au coster lostril arambor de Souverot. Et .iiij. p. d'ayt. z .u  
 Et lozat de prenoit doit sur la gaison ki s'et en chapourru au coster cunel xorbis. z .iiij. p.  
 Et Wallekins de soz dit air aquartier a hobbignou lou fil signoz alexandre de sus lou gni. z tot  
 por hy p'etair en arche z dont il est mas. Et sur .iiij. p. d'ayt. Et il ait d'ayt a chruignou lou boleg  
 la chure du desz dit avaranger. Et il ait aquartier adomangny maichegart de avaranger

En 1293, Gilles Haike, prend ban pour l'abbaye de Freistroff sur une pièce de terre à Marange qu'il a acquise à Domangin Maichegart de Marange. (Archives Municipales de Metz II 18, extrait des rôles de ban).



Armoiries de Gille Haike, maître échevin de la cité de Metz en 1295.